

Conseil d'administrationCent quarante-quatrième session
Rome, 14-15 mai 2025

**Procès-verbal de la cent soixante-seizième réunion
du Comité d'audit**

Cote du document: EB 2025/144/R.17

Point de l'ordre du jour: 11 b)

Date: 8 mai 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:**Allegra Saitto**Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org**Claudia ten Have**Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Comité d'audit

Cent soixante-seizième réunion
Rome, 14 avril 2025

**Procès-verbal de la cent soixante-seizième réunion
du Comité d'audit**

Cote du document: AC/176

Date: 8 mai 2025

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto

Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent soixante-seizième réunion du Comité d'audit

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations de la cent soixante-seizième réunion du Comité d'audit, qui s'est tenue le 14 avril 2025 en mode hybride. Le procès-verbal a été approuvé par le Comité et communiqué au Conseil d'administration pour information.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Algérie, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni, ainsi que des observateurs représentant le Canada, la France et la Suisse. Étaient également présents la Cheffe des services juridiques et de la gouvernance; le Vice-Président adjoint chargé du Département des opérations financières et Responsable des finances en chef; le Directeur du Bureau de la gestion globale des risques et Responsable en chef de la gestion des risques; la Directrice et Contrôleuse de la Division du Contrôle financier; la Directrice du Bureau de l'audit et de la surveillance(AUO); la Secrétaire du FIDA (Bureau de la Secrétaire); la Cheffe du Bureau de la déontologie et la Déontologue principale du Bureau de la déontologie, ainsi que plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2025/176/R.1) – pour approbation

3. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour – États financiers du FIDA – pour examen

- a) **Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2024, assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière (si nécessaire, une séance à huis clos aura lieu avec le commissaire aux comptes) (AC 2025/176/R.2 + Add.1 + Add.2 + Add.3)**
- b) **Rapport d'information du FIDA relatif à la durabilité, à jour au 31 décembre 2024 (AC 2025/176/R.3)**
- c) **Examen de haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2024 (AC 2024/176/R.4)**

4. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, en prenant note de l'opinion sans réserve émise par le commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2024. Pour l'exercice 2024, elle a confirmé dans sa déclaration l'efficacité opérationnelle des principaux dispositifs de contrôle interne de l'information financière, étayée par une attestation indépendante du commissaire aux comptes.
5. La direction a recensé les principaux facteurs expliquant la position financière du FIDA et les résultats communiqués, et a noté que la situation financière était globalement saine et que la viabilité à long terme faisait l'objet d'un suivi attentif. Il a été souligné qu'à la fin de décembre 2024, tous les ratios financiers respectaient les seuils fixés dans la politique du FIDA, et que celui-ci avait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins de décaissement.
6. Le commissaire aux comptes a donné des précisions sur ses travaux d'audit et confirmé qu'il n'était ressorti des procédures d'audit normales aucun cas suspect de fraude ou d'irrégularité.
7. Des membres du Comité ont demandé des précisions supplémentaires sur la volatilité des taux de change, les tendances en matière de dons et de frais

afférents aux consultants, et les risques liés aux prêts improductifs. Ils ont aussi demandé de plus amples informations concernant les répercussions de la récente volatilité des marchés sur le portefeuille d'investissement du FIDA. Certains membres ont souhaité obtenir des éclaircissements sur la déclaration de la direction relative à l'efficacité du contrôle interne et sur la lettre d'affirmation de la direction adressée au commissaire aux comptes. Un membre du Comité a demandé des explications sur la note figurant en bas de la page 7 de l'Examen de haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA.

8. La direction a apporté des précisions, faisant remarquer que le FIDA conduisait ses opérations dans diverses monnaies et tenait ses comptes en dollar des États-Unis. La conversion de la valeur des actifs en dollar des États-Unis aux fins d'information avait invariablement généré des mouvements de change qui apparaissaient comme des pertes ou des gains latents dans l'état du résultat global du FIDA puis s'estomperaient à moyen ou long terme. La direction a également noté que les frais afférents aux consultants étaient en baisse par rapport aux années précédentes et que les dons accordés aux pays surendettés expliquaient pour l'essentiel les résultats annuels négatifs, élément d'office pris en compte dans la planification financière et les scénarios de reconstitution des ressources du FIDA. Il a été précisé que le risque lié aux prêts improductifs dans la région Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe était principalement imputable au Yémen. La direction a par ailleurs fait remarquer qu'AUO et le commissaire aux comptes avaient minutieusement vérifié l'efficacité des contrôles internes sur la communication des informations financières, ajoutant qu'aucune irrégularité n'avait été signalée. Elle a confirmé que les pays contribuant à l'allègement de la dette de la Somalie étaient l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, et la Suède. Un rectificatif serait publié à ce sujet en annexe au document AC 2025/176/R.4. La direction a enfin souligné que la volatilité des marchés en 2025 n'avait pas eu d'incidence sur le portefeuille d'investissements.
9. Le commissaire aux comptes a confirmé que la déclaration annuelle de la direction serait présentée à la prochaine réunion du Comité d'audit prévue en juin 2025.
10. La direction a présenté le premier rapport d'informations sur la durabilité, précisant qu'il s'agissait d'une première étape vers l'adoption pleine et entière des Normes internationales d'information financière en matière de durabilité, audit à l'appui, et l'alignement sur les meilleures pratiques du secteur, qui étaient prévues pour 2026 (autrement dit concerneraient l'exercice financier 2025). Elle a mis en avant le travail collégial institutionnel qui avait présidé à l'élaboration du rapport.
11. Le Comité d'audit a pris note du document et de la demande visant à y apporter une précision, à savoir que la feuille de route pour l'alignement sur l'Accord de Paris serait présentée au Conseil d'administration uniquement pour information, et non pour approbation.
12. **Résultats et suite à donner.**
Le document AC 2025/176/R.2 et ses additifs ont été considérés comme examinés et seraient présentés à la prochaine session du Conseil d'administration pour approbation, puis à la session du Conseil des gouverneurs en février 2026 pour information.
Le document AC 2025/176/R.4 a été noté et serait soumis au Conseil d'administration pour information, sous réserve d'une révision de la note figurant en bas de la page 7.
Le document AC 2025/176/R.3 serait présenté à la session du Conseil d'administration pour information, sous réserve de la modification susmentionnée au paragraphe 11.

Point 4 de l'ordre du jour – Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) en 2024, et présentation des pistes de réforme envisagées (AC 2025/176/R.5/Corr.1) – pour examen

13. AUO a présenté son rapport annuel 2024, soulignant que l'année avait été marquée par de profonds changements au FIDA, notamment le processus de réajustement et la décentralisation accélérée, sur fond d'instabilité externe et d'évolutions technologiques rapides.
14. Pour renforcer son impact, AUO était en train de revoir son modèle d'activité et d'élaborer une version actualisée de sa vision et de sa mission, en mettant l'accent sur le passage à une assurance stratégique fondée sur les risques et à un travail d'enquête plus proactif à des fins d'apprentissage institutionnel. Ces orientations stratégiques pour 2025 avaient été brièvement présentées dans le rapport et devraient être examinées plus en détail à la réunion de juin.
15. Les membres du Comité ont salué le travail d'AUO et accueilli favorablement le rapport annuel, soulignant la meilleure présentation des informations et les précisions ajoutées sur les affaires classées. La version actualisée de la vision et de la mission d'AUO ont reçu un accueil favorable, et il a été jugé intéressant de débattre de l'orientation stratégique lors des prochaines réunions. Les membres se sont montrés favorables au passage à une approche de la surveillance fondée sur les risques et porteuse de valeur ajoutée, et ont encouragé AUO à poursuivre l'harmonisation de ses travaux avec les priorités institutionnelles.
16. Plusieurs membres ont soulevé des questions concernant la couverture des principaux risques. AUO a indiqué être pratiquement certain que les principaux domaines recevaient toute l'attention voulue, mais que le prochain état des lieux des risques couverts par l'assurance, prévu pour 2025, permettrait d'avoir une vision globale. L'on s'intéresserait à cette occasion aux principaux risques au niveau des trois lignes de défense, le but étant d'éviter les doublons et de combler les éventuelles lacunes.
17. Par ailleurs, des préoccupations ont été exprimées quant au délai de mise en œuvre des recommandations issues des audits. AUO a confirmé que la plupart des recommandations hautement prioritaires avaient été mises en œuvre ; le petit nombre de recommandations en souffrance était par ailleurs suivi de près par AUO. Il s'agissait du reste, à une exception près, de recommandations de priorité normale, qui présentaient un risque moindre. Dans l'intérêt de la reddition de comptes, AUO a accueilli avec satisfaction la proposition du Comité tendant à inviter les directeurs et directrices concernées à ses séances pour qu'ils justifient le retard d'application de ses recommandations.
18. Les recommandations restantes étaient de priorité normale et présentaient un risque moindre. La proposition du Comité tendant à inviter les membres compétents de la direction à commenter les éléments restant à mettre en œuvre était bienvenue. Certaines activités avaient dû être reportées à 2025 en raison des nombreux changements intervenus au FIDA, qui avaient ralenti l'exécution de certaines activités. La remise du plan d'audit pour 2025 pourrait également accuser un léger retard, AUO étant en train de modifier ses méthodes de travail. AUO a rassuré le Comité en affirmant que cela n'aurait aucune incidence négative sur la supervision, car l'environnement de risque interne et externe était surveillé de près.
19. AUO a attribué l'augmentation du nombre d'enquêtes moins à une recrudescence des irrégularités qu'aux activités proactives de sensibilisation menées tant au sein du FIDA qu'auprès des partenaires d'exécution. Ces efforts avaient favorisé une meilleure compréhension du cadre anticorruption du FIDA et contribué à la hausse des taux de signalement – ce qu'AUO considérait comme une avancée vers une plus grande intégrité des opérations du FIDA et qui traduisait un regain de confiance dans les mécanismes d'enquête du Bureau. Parallèlement, la coordination avec ETH et PCD et la clarification des rôles et responsabilités pourraient être améliorées, ce qui pourrait rejaillir sur le nombre d'affaires. La hausse du nombre

de cas avérés allait dans le bon sens et témoignait de la capacité de l'équipe et de l'efficacité de l'appui budgétaire fourni.

20. AUO a précisé que les cas liés aux passations de marchés relevaient de la catégorie des « pratiques interdites » et que la récente augmentation des plaintes pour escroquerie avait trait à l'usurpation du nom du FIDA dans des courriels frauduleux. Le cas avait été porté à l'attention du Bureau du Conseil juridique pour déterminer la marche à suivre. AUO avait aussi collaboré avec la Division de la communication pour préparer des messages à publier sur les réseaux sociaux du FIDA. La hausse du nombre de signalements émanant d'« autres parties externes » résultait vraisemblablement tant des cas d'escroquerie que des plaintes déposées par des membres du personnel de projet ne souhaitant pas dévoiler leur identité ou leur rapport avec le projet.
21. Au sujet de l'apprentissage institutionnel, AUO a expliqué qu'il s'efforçait de transmettre plus systématiquement aux divisions concernées les conclusions issues des enquêtes, même si ces informations restaient peu diffusées en dehors de l'institution du fait de contraintes juridiques. Néanmoins, les principaux enseignements et les signaux d'alerte étaient communiqués lors de séances de formation structurées organisées à l'intention des contreparties internes et nationales.
22. En matière de technologie, AUO étudiait la possibilité d'intégrer l'intelligence artificielle et des outils numériques en coordination avec la Division des technologies de l'information et des communications, tout en tirant parti des progrès réalisés par d'autres organismes des Nations Unies tels que le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.
23. En réponse à une question, AUO a relayé les dernières informations données par la direction, qui était en train d'élaborer une nouvelle approche dynamique de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, fondée sur la planification stratégique des effectifs et qui devrait être déployée entre 2025 et 2026. Dans l'intervalle, des consultations en ligne et des réunions mensuelles avaient été mises en place pour améliorer la prise de décisions et la planification.
24. S'agissant des plaintes relatives aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, AUO a expliqué que seule la dernière étape de cette procédure graduelle était de son ressort. AUO n'avait encore jamais été saisi, mais une liste de consultants avait été établie en cas de besoin.
25. **Résultats et suite à donner.** Le document et son rectificatif ont été considérés comme examiné et seraient publiés à l'usage exclusif des représentants au Conseil d'administration sur la plateforme interactive réservée aux Etats membres. Le Comité s'est réjoui à la perspective de poursuivre les échanges sur la vision d'AUO à la réunion de juin.

Point 5 de l'ordre du jour – Rapport annuel sur les activités du Bureau de la déontologie du FIDA en 2024, y compris les informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour prévenir et réprimer le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles (AC 2025/176/R.6) – pour examen

26. Les membres du Comité se sont félicités du rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie et ont salué les progrès accomplis, notamment le succès remporté par des initiatives clés comme la réunion d'information sur la déontologie et le renforcement de la collaboration avec le personnel, qui avaient permis de mieux faire connaître le Bureau et de renforcer la confiance à son égard. Il a été souligné que le leadership incontestable du Président avait largement contribué à donner l'exemple au plus haut niveau et à promouvoir un comportement éthique dans l'ensemble de l'institution. L'allocation de ressources supplémentaires à la gestion des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteinte sexuelles a été

saluée, et des questions ont été soulevées concernant la propension du FIDA à courir des risques lorsqu'il s'agissait de prendre des mesures disciplinaires à la suite d'actes avérés de harcèlement sexuel, d'exploitation ou d'atteinte sexuelles. Des membres ont fait valoir que la transparence du suivi des mesures disciplinaires pourrait renforcer la confiance dans les procédures en place, compte tenu notamment du risque de sous-déclaration.

27. Des membres ont souligné que l'amélioration des procédures de signalement devait se poursuivre parallèlement à la mise en place de mécanismes de soutien tels que les procédures révisées applicables aux lanceurs d'alerte. Il a été reconnu qu'il fallait déployer des efforts concertés pour surmonter les obstacles persistants qui empêchaient d'entrer en contact avec les personnes au niveau des communautés ou des projets, en particulier celles travaillant avec les partenaires d'exécution ou dans des organismes publics sur le terrain. Des membres ont suggéré de se rapprocher de ses partenaires et d'engager un dialogue avec d'autres organismes des Nations Unies et institutions financières internationales dans le souci de promouvoir les meilleures pratiques systémiques et le partage des responsabilités. Cela permettrait en outre de s'attaquer aux problèmes qui dépassaient le cadre de ses opérations internes.
28. Le Comité a mis en avant l'importance de la prévention, une priorité stratégique pour 2025 et au-delà, en particulier pour éviter le risque que les dossiers s'accumulent et maintenir un climat de confiance. Des membres ont souhaité en savoir plus sur le positionnement du FIDA par rapport à ses homologues, afin de se faire une idée plus précise des résultats de l'institution sur le plan des niveaux de signalements, des politiques et des pratiques. Dans ce contexte, l'application des recommandations du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales, en particulier celles privilégiant une approche centrée sur les victimes, a été saluée comme une avancée majeure.
29. En réponse à la question sur l'appétence du FIDA pour le risque, ETH a réaffirmé la politique de tolérance zéro du Fonds à l'égard de l'inconduite sexuelle, soulignant que les mesures prises à l'encontre des auteurs d'inconduite, notamment le renvoi sans préavis et la suspension de partenaires d'exécution, illustraient bien sa position sur le sujet. Il a précisé que les conclusions de toutes les enquêtes, y compris celles qui s'étaient soldées par un règlement à l'amiable, avaient été communiquées par AUO, ajoutant que les enseignements tirés avaient servi à orienter les interventions et les approches adoptées dans les nouvelles affaires. Les procédures de protection des lanceurs d'alerte avaient été renforcées et étendues aux dénonciateurs externes, et l'approche centrée sur les victimes serait prise en compte dans la version révisée de la politique de prévention de l'inconduite sexuelle. La collaboration avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes (Organisation des Nations Unies), avait renforcé le déploiement et le suivi de cette approche au niveau stratégique.
30. À propos de l'impact de la décentralisation, ETH a expliqué que l'augmentation du nombre de cas était liée à un regain de confiance et à l'amélioration des mécanismes de signalement, notamment par voie anonyme. Il avait entamé un dialogue proactif avec les équipes de pays des Nations Unies et collaborait étroitement avec le Département des opérations de pays, notamment en se rendant dans les bureaux régionaux pour s'assurer que les politiques du FIDA, ses mécanismes de reddition de comptes et ses dispositifs de signalement étaient bien connus. Des documents d'information étaient diffusés à grande échelle et leur traduction dans les langues locales était encouragée afin que le personnel de projet et les groupes cibles puissent en prendre connaissance. Le FIDA avait également adopté une approche fondée sur les risques afin d'adapter l'appui apporté à chaque région en fonction des problèmes propres au contexte. L'accent désormais mis sur la prévention, associé à la formation des responsables et à la mise en place d'interventions précoce, devrait contribuer à la diminution du nombre d'affaires à

l'avenir. Compte tenu du caractère confidentiel des activités menées par les bureaux de déontologie, aucune comparaison valable n'avait pu être établie entre les activités du FIDA et celles d'institutions analogues. Cela dit, ETH a assuré au Comité que tous les signalements avaient été traités dans les meilleurs délais.

31. **Résultats et suites à donner.** Le document a été considéré comme examiné et serait présenté à la cent quarante-quatrième session du Conseil d'administration pour information.

Point 6 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-dix-septième réunion du Comité d'audit (AC 2025/176/R.7) – pour examen

32. Le Comité a examiné et approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-dix-septième réunion du Comité d'audit prévue en juin, tel qu'il figure dans le document AC 2025/176/R.7, et auquel a été ajouté, sous la rubrique « questions diverses », un point sur l'incidence potentielle des réformes de l'Organisation des Nations Unies sur le FIDA. La direction serait consultée sur l'opportunité de présenter un bref compte rendu à la réunion de juin, un examen plus approfondi étant prévu à la cent soixante-dix-huitième réunion.
33. **Résultats et suites à donner.** Le document a été considéré comme examiné et l'ordre du jour actualisé serait consigné dans le document AC 2025/176/R.7/Rev.1.

Point 7 de l'ordre du jour – Rapport sur l'état des contributions à la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (AC 2025/176/R.8) – pour information

34. La direction a présenté des informations actualisées sur l'état des contributions à la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), indiquant qu'au 11 avril 2025, les contributions annoncées s'élevaient à 1,44 milliard d'USD, ce qui correspondait à 77% du niveau cible de la reconstitution des ressources, soit une hausse de 12% par rapport à FIDA12. Il a été noté qu'à cette même date, le montant total des instruments de contribution déposés atteignait 1,05 milliard d'USD et les versements reçus des États Membres se chiffraient à 362 millions d'USD.
35. Les membres du Comité ont salué le volume global record des ressources annoncées.
36. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné et serait soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa prochaine session.

Point 8 de l'ordre du jour – Questions diverses

b) Informations actualisées sur les propositions d'opérations de placement privé du FIDA

37. La direction a fait le point sur les propositions d'opérations de placement privé du FIDA, notant que le Conseil d'administration avait approuvé, par vote par correspondance, trois investisseurs en placements privés relevant de la catégorie des institutions supranationales. Les trois investisseurs satisfaisaient à l'ensemble des critères énoncés dans le Cadre d'emprunt intégré.
38. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note des informations actualisées.